

Educateur sportif opérationnel

RNCP35578 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	16/06/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600053

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600046

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CNSD	—	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Au sein du ministère des Armées, l'éducateur sportif opérationnel exerce ses fonctions au sein d'une structure spécialisée chargée de l'enseignement et/ou de la mise en œuvre de l'Entraînement Physique Militaire et Sportif (EPMS) (par exemple : école du ministère des Armées, unité opérationnelle telle qu'un bâtiment de la Marine, une base aérienne, un régiment ou un escadron de la gendarmerie nationale).

L'éducateur sportif militaire, placé sous l'autorité d'un cadre de niveau 6 ou 7 (cas des écoles de formation des Armées), agit de manière autonome dans la conduite des séances, conformément au projet d'action de sa cellule et plus généralement en fonction de la politique sportive menée par son unité d'emploi.

Outre la conduite des séances d'Activités physiques militaires et sportives (APMS), il contribue à la gestion et l'entretien des infrastructures, équipements et matériels sportifs.

Titulaire du Brevet national de sauvetage et de sécurité aquatique (BNSSA), il participe sous la responsabilité d'un chef de bassin à la surveillance des activités aquatiques.

Dans le secteur civil, l'éducateur sportif opérationnel est susceptible d'encadrer de nombreuses activités découlant d'activités physiques et sportives dans tout type de structures et surtout avec la quasi-totalité des publics. L'éducateur sportif peut avec son public mettre en place des actions de découverte et d'initiation.

ACTIVITÉS VISÉES

L' éducateur sportif opérationnel est un animateur plurivalent qui exerce son activité de manière autonome au sein d'une équipe de spécialistes (cellule EPMS), principalement dans quatre grands groupes de disciplines :

- les disciplines fondamentales : course à pied, musculation, activités aquatiques ;
- les activités physiques militaires et sportives (APMS) : méthode naturelle, sports de combat et disciplines professionnelles associées, parcours d'obstacles et d'audace, préparation physique opérationnelle, escalade,

Technique d'Optimisation du Potentiel (TOP)

- les sports collectifs, la course d'orientation ;
- les activités physiques de pleine nature (APPN).

Dans un but d'initiation, il peut être amené à animer d'autres disciplines sportives. Son action vise prioritairement à l'amélioration et au maintien de la condition physique générale, au développement d'aptitudes et à l'acquisition de capacités spécifiques aux métiers militaires.

En cohérence avec cet objectif prioritaire, il est amené à animer des séances en sport collectif et de pleine nature visant respectivement au développement de la cohésion et à la maîtrise de l'environnement.

Il participe également à l'organisation de compétitions ou manifestations sportives, à la préparation physique individuelle des candidats aux épreuves sportives des concours et examens ainsi qu'à l'évaluation annuelle de la condition physique individuelle des militaires.

Dans le domaine de la sécurité des APMS, sa responsabilité s'exerce auprès des pratiquants qu'il encadre, des acteurs qui participent à son action (encadrement des sections), et dans le domaine du suivi et de l'entretien des infrastructures et équipements sportifs.

Au-delà des compétences acquises lors de sa formation, les qualifications fédérales obtenues lui permettent d'animer à titre bénévole une ou plusieurs sections du club sportif de l'unité, ouvertes à tout public.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

La certification d'éducateur sportif opérationnel s'articule selon trois blocs de compétences :

Bloc de compétence n°1 : élaboration de séances basées sur les activités physiques, militaires et sportives L' éducateur sportif opérationnel

élabore des séances d'animation sportive basées sur les disciplines suivantes : la course à pied, la musculation, les parcours athlétiques, les sports collectifs, la méthode naturelle, la natation, le parcours d'obstacles, la préparation physique opérationnelle, les sports de combats. Pour ce faire, il s'appuie notamment sur ses acquis en anatomie, physiologie, psychopédagogie et prend en compte la réglementation du sport civil et du sport militaire et la prévention des accidents.

Bloc de compétence n°2 : animation des activités physiques, militaires et sportives L' éducateur sportif opérationnel anime, à titre individuel ou collectif, des séances d'EPMS dans un but : - de développement de la condition physique générale et/ou spécifique des militaires, - d'initiation sportive, - de développement de l'esprit d'équipe et de la maîtrise de l'environnement, - de préparation du personnel au contrôle annuel, aux concours et examens, et aux compétitions militaires.

Bloc de compétence n°3 : organisation de manifestations sportives

L' éducateur sportif opérationnel participe à la conception et à l'organisation de compétitions et challenges sportifs au profit du personnel de son unité.

Blocs de compétences

RNCP35578BC01 — Elaborer des séances basées sur les activités physiques militaires et sportives (APMS).

LISTE DE COMPÉTENCES

L'éducateur sportif opérationnel élabore des séances basées sur des APMS.

- Élaborer une séance d'APMS en respectant les objectifs définis dans le cadre d'un cycle (ou projet) d'entraînement.
- Élaborer une séance d'EPMS en appliquant les principes relatifs à l'anatomie et à la physiologie.
- Respecter la réglementation du sport civil et/ou militaire lors de la construction de la séance.
- Respecter la réglementation sportive (prévention des accidents, la réglementation du sport militaire et du sport civil) lors de la construction de séance.
- Adapter la séance aux caractéristiques de la population à entraîner. - Prendre en compte les caractéristiques des participants et adapter le contenu de la séance
- Établir le déroulé de la séance en respectant les étapes lui étant imparties : un échauffement, différents exercices en relation avec la discipline sportive et un retour au calme.
- Établir le déroulé de la séance en respectant les étapes lui étant imparties : un échauffement (généralisé et spécialisé en fonction de la discipline sportive), différents exercices en relation avec la discipline sportive,
- un retour au calme.
- Formaliser le contenu de la séance selon une démarche pédagogique.

- Formaliser le contenu de la séance selon les démarches proposées en psychopédagogie (pédagogie de la démonstration, de la découverte...).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

MODALITÉS ÉVALUATION: Sur la base d'une validation dans le cadre d'évaluation écrite relative aux champs disciplinaires de l'anatomie, de la physiologie, de la psychopédagogie, de la prévention des accidents, de la réglementation du sport civil et de la réglementation du sport militaire visant à s'assurer de la maîtrise des compétences relatives à mobiliser les connaissances théoriques générales liées à la pratique physique et sportive pour l'élaboration de séance sportive.

CRITÈRES D'ÉVALUATION:

En anatomie: La nomenclature anatomique, les systèmes squelettique, articulaire et musculaire, l'ostéologie, l'arthrologie, la myologie du tronc, du membre supérieur et du membre inférieur, les analyses descriptives de différents gestes sportifs sont maîtrisés.

En physiologie: Les systèmes nerveux, cardiovasculaire, respiratoire et les bases énergétiques de l'exercice physique sont maîtrisés. - en

En psychopédagogie: Les bases théoriques de construction de séance (selon une démarche d'enseignement), l'utilisation des différentes méthodes pédagogiques, les caractéristiques physiques et psychologiques qui influent sur la réalisation de l'action motrice sont maîtrisées.

La prévention des accidents: L'hydratation et la diététique sportive, le coup de chaleur et la mort subite du sportif, la remise en condition physique après une interruption d'activité sportive, la prévention des accidents musculo-ostéo-articulaires sont maîtrisés.

En réglementation du sport civil: La loi 1901, le fonctionnement d'une association sportive, sur les fédérations sportives, le CNOSF, sur l'Etat et les collectivités territoriales sont maîtrisés.

En réglementation du sport militaire: La politique de l'EPMS au sein des forces armées (historique des doctrines, l'organisation du sport militaire, le contrôle de la condition physique du militaire (CCPM), sur la sécurité des APMS, la fédération des clubs de la Défense (FCD), sur la mise en application de la politique de sécurité des APMS au sein de son unité d'emploi sont maîtrisés.

RNCP35578BC02 — Animer des activités physiques militaires et sportives

LISTE DE COMPÉTENCES

L'éducateur sportif opérationnel anime, à titre individuel ou collectif, des séances d'EPMS dans un but :

- de développement de la condition physique générale des militaires, - d'initiation sportive,
- de développement de l'esprit d'équipe et de la maîtrise de l'environnement,
- de préparation du personnel au contrôle annuel, aux concours et examens, et compétitions militaires.

Accueillir le personnel au sein de la structure sportive.

- Accueillir le personnel au sein de la structure : * se présenter,
- présenter son action et argumenter ses propos.

Communiquer oralement face à un groupe

- Communiquer oralement face à un groupe : * se placer correctement face à un groupe : * se placer correctement face au groupe (pouvoir observer et intervenir si nécessaire...), * utiliser un langage audible.
- Adopter un vocabulaire spécifique à l'activité sportive pratiquée. Communiquer par écrit en respectant une approche pédagogique.
- Rédiger un support pédagogique de séance (fiche de séance, présentation informatique avec l'aide de logiciel adapté, utilisation de la vidéo...).
- Réaliser des tâches administratives (rédaction de note de service par exemple)
- Utiliser l'outil informatique pour collationner et exploiter les résultats (logiciel spécifique).

L'éducateur sportif opérationnel organise, anime et assure la conduite de séances d'EPMS basées sur les activités physiques support suivantes :

- la course à pied,
- la musculation,
- la natation les parcours athlétiques.
- Entretenir un niveau de condition physique et technique compatible avec le métier d'animateur sportif pour assurer la démonstration des différents gestes techniques.
- Animer une séance d'EPMS en respectant les étapes clefs.
- Adapter une séance d'EPMS en prenant en compte les caractéristiques du public.
- Respecter les règles de sécurité liées à la pratique sportive et les faire appliquer.

L'éducateur développe la condition physique générale en animant des séances d'EPMS basées sur :

- des procédés d'entraînement par la course,
- des procédés d'entraînement par la musculation,
- des procédés d'entraînement en natation,
- des parcours athlétiques. Assurer la mise en œuvre et la conduite en toute sécurité d'une séance d'EPMS basée sur les procédés d'entraînement par la course.
- Assurer la mise en œuvre et la conduite en toute sécurité :
- de différents types de séances (musculation généralisée, renforcement postural, préparation physique à base d'exercices de renforcement musculaire, milieu restreint ou sans matériel...)
- de tests permettant de mesurer la force musculaire et l'habileté à grimper à la corde. Assurer la mise en œuvre et la conduite en toute sécurité :
- de différents d'apprentissage et de perfectionnement technique en crawl, dos et brasse en respectant la réglementation FINA.

Assurer la mise en œuvre et la conduite en toute sécurité d'une séance d'EPMS de parcours athlétiques combinant :

- des techniques fondamentales en course, saut et lancer, - de parcours vitesse (vitesse de réaction, gestuelle...),
- de parcours endurance aérobie (parcours marche commando et technique de course en charge, parcours cross et gestion d'allure),
- de parcours lancers (lancers au combat en milieu naturel, parcours d'adresse au combat en milieu restreint),
- de parcours coordination (coordination spécifique au combat, parcours impulsion verticale et horizontale...),
- de parcours énergétique (parcours lactique en milieu naturel sans matériel, parcours aérobie au combat en milieu urbain...),
- etc.

L'éducateur sportif militaire organise, anime et assure la conduite de séance d'EPMS basées sur les sports collectifs.

Animer des séances d'EPMS basées sur les sports collectifs :

- le rugby,
- le football,
- le handball,
- le volley-ball,
- le basket-ball.

Assurer la mise en œuvre et la conduite en toute sécurité d'une séance de sports collectifs :

Diriger une situation de jeu dans le respect de la logique interne de l'activité sportive. Arbitrer les séances de sports collectifs en respectant les règles de la discipline sportive. Animer les séances en respectant les règles de sécurité générales et spécifiques à ces disciplines.

L'éducateur sportif opérationnel organise, anime et assure la conduite de séances d'EPMS basées sur les activités physiques support suivantes :

- les sports de combat,
- la course d'orientation,
- la méthode naturelle (méthode Hébert),
- la natation utilitaire,
- le parcours d'obstacles.
- La Préparation Physique Opérationnelle (PPO)
- Technique d'Optimisation du Potentiel

Développer la condition physique spécifique du militaire en animant des séances d'EPMS de :

- parcours d'obstacles (PO),
- sports de combat, préhension et percussion
- course d'orientation (CO),
- méthode naturelle (méthode Hébert),
- natation utilitaire
- PPO
- TOP.

Animer des séances d'initiation en sports de combat. Animer des séances basées sur le parcours d'obstacles.

Conduire en toute sécurité : * une séance découverte de CO,

- un positionnement de balises adapté au groupe d'enseignement,
- une séance visant à améliorer les fondamentaux de la CO.
- Mener une séance de méthode naturelle (ou méthode Hébert) en toute sécurité selon les thèmes suivants :

- l'esprit d'équipe,
- le travail de la coordination,
- le renforcement des membres supérieurs et inférieurs,
- le cran et la virilité,
- le travail de la vitesse de réaction.
- Assurer la mise en œuvre et la conduite d'un parcours utilitaire de natation en toute sécurité pour une section de 25 personnes.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences relatives à l'animation d'une séance sportive sont transverses à l'ensemble des activités et tâches décrites ci-dessous.

Elles sont examinées, en deux phases, lors de chaque évaluation dans ce champ d'activité.

Les évaluations relatives aux compétences spécifiques des disciplines sont précisées au sein de chaque activité associée.

- Réalisation d'un support pédagogique de la séance: (fiche de séance, présentations réalisées avec le support informatique Powerpoint...).

Une grille d'évaluation comportant une cotation graduée permettant d'apprécier la capacité du stagiaire à :

- rédiger une fiche de séance : la fiche de séance présentée témoigne de clarté, de propreté, de respect du thème, de présentation des objectifs, des ateliers, du matériel...),
- utiliser le support informatique : les points suivants sont appliqués : créations de pages, illustration, ajout de photos, de vidéo.

La pratique et l'enseignement des différentes disciplines sportives.

- Présenter et démontrer techniquement les gestes spécifiques.
- Evaluer l'efficacité d'un geste technique et remédier aux problèmes rencontrés.
- Proposer pour chaque séance un échauffement (généralisé et spécifique en fonction de la discipline sportive), des exercices en relation avec la discipline sportive, des actions de jeu et un retour au calme.
- Adapter son intervention aux capacités physiques et techniques du public.
- Prendre en compte les risques potentiels pour les pratiquants lors de sa pratique sportive.
- Présenter et appliquer les règles de sécurité élémentaires liées à la pratique sportive.
- Utiliser le matériel adapté aux situations pédagogiques et aux contraintes de sécurité.
- Vérifier les équipements et le matériel sportifs à sa disposition, en tenant compte des normes de sécurité et de pratique.

Evaluations par la mise en pratique: Grille d'évaluation comportant une cotation graduée permettant d'apprécier la capacité du stagiaire à :

- élaborer des stratégies pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics : les objectifs sont définis, la méthode pédagogique précisée ...,
- choisir correctement les exercices en fonction de l'objectif de la séance (intérêt, originalité...) : les exercices sont adaptés à la discipline, au niveau ...,
- utiliser le matériel disponible : le matériel est connu, préparé et vérifié
- démontrer techniquement les exercices généraux : les exercices sont présentés, montrés et expliqués,
- démontrer techniquement un geste technique spécifique à la discipline :

les gestes techniques spécifiques sont connus et maîtrisés - présenter correctement les consignes de placement et d'exécution :

les consignes sont claires, les règles de sécurité liées à l'exercice/la discipline sont présentées,

- remédier aux problèmes rencontrés,
- présenter correctement les consignes de sécurité,
- gérer le temps disponible dans le cadre de la séance,
- s'affirmer comme animateur : l'animation est dynamique, l'attitude et la tenue adaptées, le langage et le vocabulaire appropriés,
- s'affirmer comme arbitre.

Sur la base d'une validation dans le cadre d'évaluation relative à la réalisation d'un support de séance d'entraînement par la course, la musculation et la natation sur une mise en situation en fonction de l'exercice propre à s'assurer de la maîtrise des compétences relatives à l'animation d'une séance sportive de ces mêmes disciplines : Animer des séances visant au développement de la condition physique générale.

1- Réalisation d'un support pédagogique de la séance

2- Mise en pratique : Dans chacune des disciplines, à partir d'un ou deux thèmes tirés au sort, le stagiaire anime tout ou partie d'une séance.

3- Évaluation technique dans les disciplines mentionnées. Les performances réalisées lors du test d'admission en formation sont prises en compte : - parcours de coordination, - 40 mètres, - test du Cooper, - test du grimper de corde.

4- Tests de performance physique portant sur la réalisation d'un cross pour les procédés d'entraînement par la course et des tests de musculation composés de : de tractions, dips, ½ squat, développé-couché et grimper de corde. critères d'évaluations les procédés d'entraînement par la course les caractéristiques d'un entraînement physique, la biomécanique de la course à pied, les techniques de course, les filières énergétiques en course à pied, sur les différents types de séances (travail d'adaptation, continu, intermittent), la connaissance et l'interprétation des tests de terrain (protocoles VAMEVAL et temps de soutien, Cooper et Luc Léger) sont connus et maîtrisés.

Les caractéristiques d'un entraînement physique, les différents types de séances (travail d'adaptation, continu, intermittent) sont connus,

- les filières énergétiques et la biomécanique de la course à pied sont connues,
- les techniques de course sont connues.
- les procédés d'entraînement par la musculation la conception, la mise en œuvre et la conduite en toute sécurité d'une séance de musculation généralisée, d'une séance spécifique de renforcement postural, d'une séance générale de préparation physique à base d'exercices de renforcement musculaire, d'une séance en milieu restreint ou sans matériel, de tests permettant de mesurer la force musculaire sont connus et maîtrisés.

Puis, l'enseignement des différentes techniques de grimper de corde. Les principes d'entretien et de suivi du matériel de musculation sont appliqués. -les procédés d'entraînement en natation afin de réaliser la conception, la mise en œuvre et la conduite en toute sécurité d'une séance d'apprentissage et de perfectionnement technique en crawl, dos et brasse.

Les bases biologiques et biomécaniques sont connues,

- la flottabilité, la résistance à l'avancement, la surface du maître-couple sont connus. Performances / temps réalisés conformes aux grilles d'évaluation des tests d'admission.
- les procédés d'apprentissage pour réaliser des parcours athlétiques en toute sécurité.

Sur la base d'une validation dans le cadre d'évaluation relative aux champs disciplinaires des procédés d'entraînement en sports collectifs et sur une mise en situation en fonction de l'exercice propre à s'assurer de la maîtrise des compétences relatives à l'animation d'une séance sportive spécifique aux sports collectifs :

Animer des séances d'APS dans un but d'initiation.

1- Réalisation d'un support pédagogique de la séance

2- Mise en pratique : Dans chaque discipline, à partir d'un ou deux thèmes tirés au sort, le stagiaire anime tout ou partie d'une séance.

3- Évaluation écrite portant sur la réglementation (technique et arbitrage) de toutes les disciplines abordées.

Les techniques d'arbitrage des différents sports collectifs sont connues et maîtrisés La réglementation des différents sports collectifs est connue Les règles de sécurité sont connues et maîtrisés Grille d'évaluation comportant une cotation graduée permettant d'apprécier l'aptitude du stagiaire à :

- qualité de la fiche de séance
- organisation matérielle adaptée
- consignes claires
- détermination des comportements attendus et des objectifs clairs et détaillés
- situations adaptées au niveau des pratiquants
- prévoit les évolutions (complexification et simplification)
- gestion de la séance adaptée
- les règles de sécurité sont présentées et appliquées
- gestion du groupe est efficiente
- quantité et pertinence des feeds back
- questionnement de pratiquants : questionne et écoute
- remédiation adaptée de la situation en cas de problème
- gestion des apprentissages : corrige les gestes.

Animer des séances visant au développement de la condition physique spécifique du militaire.

1- Évaluation technique (physique) dans les disciplines enseignées : évaluation technique en sports de combat et des évaluations chronométrées pour le parcours d'obstacles, une course d'orientation chronométrée. Une évaluation pédagogique sur une partie ou une séance complète de méthode naturelle, parcours d'obstacle et un parcours de

natation utilitaire.

2 réalisation d'un support pédagogique de la séance.

3- Mise en pratique Dans chaque activité, à partir d'un ou deux thèmes tirés au sort, le stagiaire anime tout ou partie d'une séance.

Pour le PO: les spécificités de la discipline sont connues. Le temps réalisé sur l'ensemble du parcours est conforme à la grille d'évaluation.

- Les obstacles bas / les obstacles hauts,
- Les différents types d'entraînement sur le PO (déroulé, fractionné), * Le parcours de groupe.

Pour la méthode Hébert (Méthode Naturelle): les 10 familles et la capacité à mettre en œuvre une séance en toute sécurité selon des thèmes définis (l'esprit d'équipe, le travail de la coordination, le renforcement des membres supérieurs et inférieurs, le cran et la virilité, le travail de la vitesse de réaction...) sont connus.

Pour les sports de combat : les techniques de base sont connues :

- maîtrise des déplacements et des différents coups,
- maîtrise des gestes défensifs,
- maîtrise de la préparation d'attaque,
- canaliser l'opposition dans un souci de sécurité.

Pour la CO la mise en œuvre d'une séance type découverte ou visant l'amélioration des fondamentaux de la CO, le positionnement de balises adapté au niveau du groupe d'enseignement sont connus.

Pour la natation utilitaire la conduite d'une séance d'apprentissage et de mise en place de parcours de natation utilitaire en toute sécurité pour développer des qualités militaires : cran, virilité, engagement, cohésion, rusticité.

Pour la PPO apprentissage et restitution de la mise en place d'exercice de renforcement musculaire en espace restreint et avec du matériel de fortune.

Pour les TOP utilisation des techniques de préparation mentale et de récupération au profit de l'ensemble des APMS.

RNCP35578BC03 — Organiser des manifestations sportives

LISTE DE COMPÉTENCES

L'éducateur sportif opérationnel participe à l'organisation de compétitions et challenges sportifs au profit du personnel de son unité. - Définir les besoins humains et matériels nécessaires au bon déroulement de la manifestation,

- intégrer son action au sein de la manifestation sportive,
- répartir les tâches et coordonner le travail au sein d'une équipe.

Dans ce cadre, il peut être amené à encadrer et superviser le travail de l'aide-moniteur (niveau III).

L'éducateur sportif opérationnel met en œuvre des tests de mesure de la condition physique du personnel militaire et des tests d'admission en formation.

Participer à la conception et à l'organisation d'une manifestation sportive en :

- définissant les besoins humains et matériels nécessaires au bon déroulement de la manifestation,
- intégrant son action au sein de la manifestation sportive,
- répartissant les tâches et coordonner le travail au sein d'une équipe.
- Présenter et animer une phase de la manifestation sportive, dans le respect des règles élémentaires de sécurité.
- Présenter et animer une phase de la manifestation sportive, dans le respect des règles élémentaires de sécurité.
- Veiller à la sécurité des personnes et au bon déroulement d'une manifestation sportive. Evaluer le niveau sportif des participants en exploitant les résultats des différents tests.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Sur la base d'une validation dans le cadre d'évaluation écrite relative à la méthodologie appliquée à l'organisation d'un test sportif ou challenge sportif et sur un cas pratique propre à s'assurer de la maîtrise de ces compétences : organisation d'un challenge sportif au profit des stagiaires de la promotion (environ 50 participants).

- Appliquer, présenter et faire respecter les règles de sécurité liées à une manifestation sportive.
- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité relatives à l'utilisation et au stockage des équipements sportifs.
- Appliquer les procédures d'alerte et de secours en cas de nécessité.

Mettre en œuvre les protocoles des tests d'évaluation relatifs au contrôle annuel de la condition physique du personnel (par exemple, test du Cooper, test VAMEVAL, test de traction...).

Les 4 grands principes d'une manifestation sportive sont maîtrisés : les règles et les normes de sécurité propres à une manifestation sportive, sur les règles d'hygiène et de sécurité relatives à l'utilisation et au stockage des équipements sportifs sont appliqués.

La méthodologie d'une manifestation sportive est acquise. Les règlements des APMS support de la manifestation sont connus. Les normes de sécurité des matériels spécifiques aux activités sont connues.

Grille d'évaluation comportant une cotation graduée permettant d'apprécier la capacité du stagiaire à : - préparer la manifestation :

- la gestion technique est acquise : le choix des distances des épreuves, des circuits, des zones de transition, des points de contrôle est adapté et conforme,
- la manifestation est sécurisée,
- les tâches entre différents organisateurs sont réparties,
- la gestion matérielle est effectuée (chronométrage, abris, moyen de balisage...),
- animer la phase de mise en œuvre de la manifestation :
- accueil des participants est assurée, briefing des participants avant la manifestation est effectuée.
- exploitation des résultats, remise des récompenses...) programmée et effectuée.
- finaliser l'organisation de la manifestation :
- la réintégration du matériel est effectuée,
- restauration du site est prévue, *débriefing...
- La réglementation relative au contrôle de la condition et de l'aptitude individuelle du personnel militaire est connue.
- Les protocoles des différents tests et épreuves sont connus.
- Le matériel spécifique aux tests, les normes de sécurité et de pratique sont connues.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Au sein du ministère des Armées, l' éducateur sportif opérationnel exerce ses fonctions au sein d'une structure spécialisée chargée de l'enseignement et/ou de la mise en œuvre de l'EPMS (par exemple : école du ministère des Armées, unité opérationnelle telle qu'un bâtiment de la Marine, une base aérienne, un régiment ou un escadron de la gendarmerie nationale).

Dans le contexte civil, le titulaire du titre d' éducateur sportif opérationnel se voit octroyer des conditions d'exercices définies par l'Arrêté du 16 décembre 2004 du Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, portant sur la liste des diplômes, titres à finalité professionnelle et certificats de qualification ouvrant droit à l'enseignement, l'animation ou l'encadrement des activités physiques et sportives ou à l'entraînement de ses pratiquants, conformément à l'article L212-1 du code du sport.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Éducateur sportif.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Article L.212-1 et notamment son annexe II-1 D intitulée titres délivrés par le ministère de la défense et Articles R212-1 à R212-10 du code du sport.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Exigences préalables requises :

- Avoir effectué la formation militaire générale de 1er niveau.
- Etre apte médicalement à la pratique intense et/ou répétée des activités physiques et sportives.
- Etre titulaire de l'attestation de formation « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE1) au minimum ou de son équivalent, à jour de formation continue.
- Présenter au premier jour du stage un certificat médical d'aptitude au stage du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA).
- Avoir satisfait aux tests d'entrée : l'examen d'admission comporte les épreuves suivantes :
 - une épreuve écrite relative aux activités sportives et affectée du coefficient 2 ;
 - des épreuves physiques :
 - ~ une course de 40 mètres ;
 - ~ un test d'endurance de course à pied de 12 minutes ;
 - ~ un grimper de corde ou un test de traction ;
 - ~ un test d'aisance aquatique ;
 - ~ un parcours de coordination et d'aptitudes complémentaires.

Validation complémentaire pour obtenir le titre d'éducateur sportif opérationnel:

La détention du diplôme du BNSSA est une obligation pour l'obtention du titre de éducateur sportif opérationnel. Durant la formation de éducateur sportif opérationnel délivrée au CNSD, une préparation spécifique à l'examen du BNSSA est réalisée. Toutefois, la certification de ce diplôme est du ressort du ministère de l'intérieur et non du CNSD.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, VAE

Le commandant du CNSD

Le directeur général de la formation

Le chef du bataillon d'Antibes

Le correspondant chargé des sports de l'armée concernée

Un titulaire de la certification depuis plus de deux ans

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 16/06/2025

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2020	82	0	100 %	—
2019	68	1	100 %	100 %
2018	81	1	100 %	100 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP16870

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP41897

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35578/>